

Rencontre  
professionnelle  
organisée par  
Livre et lecture  
en Bretagne  
et Cinéphare,  
en partenariat  
avec Films en  
Bretagne

Pour les  
professionnels  
des  
bibliothèques,  
les exploitants  
de salle de  
cinéma, les  
associations  
cinéphiles

**Judi 12 mars 2020**

10h00 – 16h30

**Cinéma "Quai des images"**

9 boulevard Victor Etienne  
Loudéac (22)

# Bibliothèques

*et*

## salles de cinéma :

*quelles articulations ?*

# Compte-rendu

Livre  
et  
lecture  
en  
Bretagne

zCom Bretagne  
cinéphare

Quai des images  
Ville de Loudéac

films  
en  
bretagne  
UNION DES PROFESSIONNELS

## Les partenariats entre bibliothèques et salles de cinéma : un paysage clairsemé ?

Fannie Campagna, coordinatrice de la mission Zoom-Bretagne, Le Relecq-Kerhuon  
Florence Le Pichon, chargée de mission Bibliothèques, Livre et lecture en Bretagne, Rennes

La journée a débuté par un temps de synthèse théorique visant à introduire les problématiques et enjeux de la journée. Nous avons synthétisé le début du mémoire de fin d'Étude de Claire Danielou intitulé « Les interactions entre bibliothèques publiques et salles de cinéma » sous la direction d'Arnaud Travade à l'issue de son cursus de conservateur de bibliothèques à l'Enssib.

Claire Danielou rappelle dans son introduction le dynamisme et la vitalité de l'exploitation cinématographique française, tout en rappelant les tensions que les petites salles d'art et essai subissent. L'une des préconisations pour le futur des salles est la diversification des activités, cette préconisation allant également dans le sens de la notion de « troisième lieu » questionné depuis longtemps dans les médiathèques. Claire Danielou voit donc ici un point de convergence qui l'emmène à définir plusieurs leviers et freins aux interactions entre les deux types de structures :

Les **leviers** identifiés pour penser l'articulation bibliothèques publiques / cinéma :

- Complémentarité de l'offre ;
- Engagement et intérêt commun à défendre la vie culturelle et artistique d'un territoire ;

Les **freins** identifiés pour penser l'articulation bibliothèques publiques / cinéma :

- Dichotomie entre l'activité commerciale et non commerciale.
- Absence relative des salles de cinéma dans la littérature professionnelle côté bibliothèque.
- Une réflexion professionnelle qui se concentre, en bibliothèque, sur le cinéma documentaire.

Le rôle de la **médiation** et de la **formation** comme enjeux de l'articulation : Claire Danielou identifie la médiation culturelle et la formation comme un réel enjeu des interactions, en soulignant un conflit de vocabulaire entre les deux sphères culturelles, avec une acceptation d'avantage marketing du terme médiation qui déplaît au milieu de l'éducation à l'image contrairement aux bibliothèques. On préférera le terme de « passeurs » dans le cinéma. En d'autres termes l'action culturelle est pour Claire Danielou un enjeu essentiel malgré les différences de perception de la notion de médiation.

### Cadre de l'étude

- Logique de partenariats culturels sur le territoire (quelle est la place de la salle de cinéma dans l'action culturelle d'une médiathèque ?).
- Type de salles : salles municipales, salles indépendantes et multiplexes.
- Bibliothèques : municipales, départementales, intercommunales.

### Salles de cinéma et lecture publique, méthodologie de l'enquête

**Constat** : Il y a trop peu de liens entre les deux types de structures pour permettre de faire une enquête globale.

La méthodologie adoptée :

- **Enquête en ligne** pour identifier des cas intéressants et recueillir une partie des données utiles à la réflexion ; puis **entretiens** avec les cas identifiés.
- Récolter **le point de vue des interlocuteurs pertinents** (association de professionnelle, ...) et porter attention aux **données statistiques des institutions**.
- **Recherches** en ligne, dans la presse locale, dans les données de l'observatoire de la lecture publique...

Conclusion : Plutôt une réflexion sur les tenants et les aboutissants du manque d'interactions entre bibliothèques publiques et salles de cinéma afin d'analyser les causes de ces relations rares.

## Les partenariats entre salles de cinéma et bibliothèques : l'exemple de la Bretagne

Florence Le Pichon, chargée de mission Bibliothèques, Livre et lecture en Bretagne, Rennes

Nous avons souhaité, dans un second temps, réaliser un focus en Région Bretagne sur les partenariats entre bibliothèques et cinéma afin de voir si les propos mis en avant par Claire Danielou dans son mémoire allaient dans le même sens.

Une enquête a été adressée à 685 bibliothèques de Bretagne au mois de février. Le taux de réponse a été de 6 % [soit 38 répondants]. Du fait du faible taux de réponses, celles-ci sont à prendre avec beaucoup de précaution.

Sur les 38 bibliothèques ayant répondu, 35 bibliothèques ont déclarées mettre à disposition des collections audiovisuelles (DVD, VOD, etc.). 20 d'entre elles privilégient la fiction.

63 % des bibliothèques répondantes déclarent avoir déjà organisé des activités liées au cinéma au sein de la bibliothèque [ateliers, conférences, projections, etc.].

En ce qui concerne la gestion des droits de projections, plusieurs cas évoqués : les droits sont gérés par un des partenaires dans le cadre d'évènement précis, la négociation se fait directement avec les sociétés de production, la signature d'un forfait auprès de la Sacem. On note cependant une confusion entre les différents droits liés au support.

15 bibliothèques ayant répondu déclarent avoir déjà ou organisent des partenariats avec des salles de cinéma « art et essai » ou salle communale.

Quant à la nature des événements mis en place en partenariat, ceux-ci peuvent être :

- Des projections - rencontres dans le cadre d'évènements (exemple : le Mois du doc, des festivals, etc.) ;
- Des projections - rencontres hors évènements ;
- Des ciné - lecture ;
- Des collaborations sur des projets précis : projection de corpus de films sur une thématique, programmation d'une conférence - spectacle sur les effets spéciaux au cinéma dans le cadre d'un temps fort.

Pour ce qui est des rôles définis à chaque partenaire lors d'évènement, le cinéma est identifié comme étant le lieu d'accueil de projection. La bibliothèque est quant à elle définie comme la structure sélectionnant le(s) film(s) et assurant l'animation.

Les objectifs de la mise en place de partenariats entre bibliothèque et cinéma sont divers :

- Apporter une culture audiovisuelle en milieu rural ;
- Créer du lien entre les acteurs locaux ;
- Valoriser un art ;
- Diversifier les publics, l'offre culturelle ;
- Montrer la porosité des frontières entre les différents genres artistiques et structures culturelles ;
- Valoriser ces deux types de structures et leurs actions.

## Quels leviers pour créer des points de rencontre entre bibliothèques et salles de cinéma ?

Modérateur : **Franck Vialle**, directeur de Films en Bretagne, Lorient  
**Isabelle Allo**, directrice, Cinéma « Quai des images », Loudéac  
**Antoine Lareyre**, co-directeur, Courts en Betton / Festival du film de l'ouest, Betton  
**Maxime Moriceau**, coordinateur du Mois du film documentaire, Ty-Films, Mellionnec  
**Joël Rousseau**, responsable des collections DVD et CD, Médiathèque municipale, Loudéac  
**Carole Pêcheur**, directrice, Médiathèque municipale, Loudéac

Introduit par Franck Vialle, ce temps de parole était consacré à des retours d'expériences et visait à mettre en évidence via les différents témoignages les difficultés rencontrées et les possibilités qu'offrent ces différents partenariats.

Isabelle Allo, Carole Pêcheur et Joël Rousseau ont expliqué leurs cas de figure et la situation de la ville de Loudéac. En effet leur situation avec deux régies municipales dans la même ville et une municipalité volontaire et facilitatrice est un cas particulier dont toutes les structures ne bénéficient pas. Elles réaffirment cependant que la notion de volonté et de désir de travailler les uns avec les autres est essentiel pour imaginer un partenariat de qualité.

Leur partenariat est quotidien et repose sur des habitudes de travail. Chaque année, elles se retrouvent au mois de juin pour discuter et envisager des actions sur la programmation annuelle de chacun. Ce rendez-vous annuel est devenu essentiel au fil des années pour construire ensemble des partenariats durables. On peut constater dans leurs témoignages la notion de structures ressources tout au long de l'année. En effet à chaque nouvel événement et programmation, un échange devenu naturel et systématique s'est installé entre les deux structures. De nouveaux partenariats innovants sur la musique de cinéma sont en réflexion, sous forme de points d'écoute dans le cinéma.

Maxime Moriceau de Ty Films a rappelé sa mission et notamment celle de coordination du Mois du film documentaire en Côte d'Armor. Il a également rappelé le dialogue tout au long de l'année qu'il entretient avec les salles de cinéma et les médiathèques. Les problématiques techniques sont une question importante de la diffusion en médiathèque à laquelle il répond par la mise en place d'une unité de diffusion mobile.

Les notions de rencontres et d'échanges avec le public paraissent essentielles à tous pour la diffusion de documentaire en médiathèque ou en salle de cinéma. Maxime Moriceau chargé de cette mission à Ty Films expose le cas de partenariats et d'échanges de visibilité qu'il a pu observer lors du *Mois du film documentaire*. Par exemple, une salle et une médiathèque peuvent organiser toutes deux des projections de films documentaires sans se faire concurrence mais au contraire en informant leurs publics respectifs de la programmation du partenaire.

Antoine Lareyre co-fondateur et co-directeur de l'association « Court en Betton » témoigne également de l'importance pour des acteurs d'un même territoire de travailler ensemble sur des objectifs communs de diffusion culturelle, de partage de public et d'ancrage sur un territoire. Antoine Lareyre témoigne de son partenariat avec la médiathèque de Betton avec qui il collabore tous les ans lors de cet événement. Le cinéma est le lieu de projection tandis que la médiathèque est le lieu dédié à la rencontre, aux ateliers pratiques. Par ailleurs, la médiathèque n'est pas sollicitée dans l'élaboration de la programmation.

### Temps d'échanges avec la salle

Médiathèque de Saint Lunaire : Comment susciter chez la structure qui est en face le désir de travailler ensemble ?

Médiathèque de Guérande : Constate des freins par les politiques publiques locales. Quelle volonté culturelle ?

Clair-Obscur : Les associations et festivals peuvent être des liens pour faciliter les partenariats.

Quimperlé : Un exemple de partenariat via des tables thématiques dans la médiathèque en lien avec la programmation du cinéma.

### Questionnements à retenir

- L'utilisation d'une thématique est observée comme un levier pour pouvoir mobiliser les qualités des deux structures.
- L'utilisation du numérique et innovation technique : ciné-lecture et points d'écoute dans le hall du cinéma.
- L'équilibre financier de chaque structure (commerciale et non-commercial).
- Comment mobiliser un même public sur une soirée en deux lieux différents.
- L'éducation à l'image comme enjeu de partenariat.

## Comment faire pour que les liens entre bibliothèques et salles de cinéma s'inscrivent plus durablement dans une politique culturelle ?

**Pierre Gérard-Fouché**, directeur, Médiathèque La Grande Passerelle, Saint-Malo  
**Marianne Palesse**, déléguée générale, Images en Bibliothèques, Paris

Cette intervention a débuté par la présentation de Pierre Gérard-Fouché de la Grande passerelle – pôle culturel de Saint-Malo – réunissant à la fois médiathèque et salle de cinéma.

La Grande passerelle a ouvert le 26 décembre 2014 sur une surface de 10 000 m<sup>2</sup> comprenant à la fois : une médiathèque (2400 m<sup>2</sup>), 3 salles de cinéma « Art et essai », une salle d'exposition, un espace de coworking et un service de billetterie.

La médiathèque qui comptait 4 000 abonnés passe dès la première année à 10 000 abonnés. De son côté, le cinéma inaugure 3 nouveaux écrans passant ainsi de 5 à 8 écrans sur deux sites.

En 2019, 380 000 visiteurs ont été accueillis dont 285 000 pour la médiathèque. Médiathèque qui comptabilise 12 000 abonnés actifs et où travaillent une trentaine d'agents.

L'enjeu d'un tel équipement : la porosité entre les deux entités mais celle-ci est difficilement quantifiable. Des entraves apparaissent à cette collaboration. En effet, les modes de fonctionnement et de financement sont distincts : régie pour la médiathèque, associatif pour le cinéma. Cela implique des temporalités et des circuits de décisions différents, des approches budgétaires différentes alors que ces deux structures ont les mêmes objectifs : la promotion de nouvelles voies (x) de la création, la médiation culturelle et la captation de nouveaux publics, l'éducation à l'image et l'envie de jouer un rôle dans la cité.

### *Des temporalités et des circuits de décision différents*

La saison culturelle de la Ville de Saint-Malo se décline en deux actes, sous la forme de plaquette distribuée à 15 000 exemplaires.

Leur mise en œuvre implique une anticipation forte. Si l'on considère les circuits de validation de chacune des structures, cela suppose une mise en partage des projets au moins 9 à 12 mois avant l'évènement.

### *Des approches budgétaires différentes*

Les bibliothèques, dont certaines peuvent être gratuites, donnent accès à leurs services moyennant un abonnement, ce faisant les bibliothécaires ont tendance à considérer que les actions éducatives sont incluses dans le tarif annuel.

Inversement, et le plus souvent, les cinémas appliquent une « tarification à l'acte » : il est donc légitime de demander une participation aux spectateurs.

Comment faire pour que les liens entre bibliothèques et salles de cinéma s'inscrivent plus durablement dans une politique culturelle ?

### *Fixer les règles d'un partenariat équilibré*

Mise en place d'une grille tarifaire par le cinéma et la Ville dans le cadre de location de salles et moyens techniques à des acteurs tiers. Les tarifs varient en fonction de la salle demandée et du créneau souhaité.

Un tarif spécial est appliqué dans le cadre de manifestations portées par des acteurs tiers, dont la médiathèque.

### *Se croiser tout le long de l'année*

Des actions éducatives complémentaires sont mises en place :

- Des ateliers de découverte des techniques de l'image en partenariats avec des acteurs de l'associatif (montage vidéo, trucage, etc.) dont la restitution est programmée au cinéma ;
- Des accueils de classe sur le cinéma à partir des collections DVD ;

- Des projections jeune public et scolaires ;
- Des passerelles sur le portail Internet au gré des sorties sur grand écran, des festivals ;
- Une offre VOD orientée art et essai.

A chaque décision, le partenaire est informé.

### *Identifier des temps forts sur la saison culturelle*

La médiathèque et le cinéma se retrouvent à trois reprises sur des programmations conjointes :

- En mai, *Etonnants voyageurs* : le cinéma propose des documentaires suivis de débats, tandis que la médiathèque accueille des auteurs en lien avec la thématique traitée.
- En octobre, *Quai des bulles* : le cinéma diffuse la programmation de films d'animation, tandis que la médiathèque reçoit des auteurs en lien avec les expositions proposées par ailleurs.
- En novembre, *Mois du film documentaire* : la programmation est assurée par la médiathèque et diffusée au cinéma qui assure la mise en œuvre technique et prend en charge la moitié des frais engendré.

Pour conclure, Pierre Gérard-Fouché évoque - pour ce partenariat entre ces deux structures - la notion de « contrat de mariage ». Comme pour un couple, il n'y a pas de nécessité à vivre avec l'autre, on peut choisir de vivre à côté et tout le monde sera content. Cependant, si on choisit de vivre avec, il est nécessaire de fixer des règles communes d'inventer une histoire à deux qui sera le fruit de deux cultures professionnelles qui doivent mutuellement s'apporter quelque chose... Et de ne jamais oublier qu'on a le droit de se tromper !

Marianne Palesse a ensuite pris la parole en rappelant les bonnes pratiques permettant un partenariat durable entre bibliothèques et salles de cinéma : connaître son territoire et la programmation de chaque partenaire afin d'éviter les points potentiels de friction ; être bienveillant et montrer que l'on est de bonne volonté ; respecter le positionnement de chaque partenaire.

Il ne faut pas s'empêcher non plus d'imaginer de nouvelles formes de diffusion, de faire circuler l'information, présenter des retours d'expériences, de créer du débat, du lien, sensibiliser les élus lors de temps de rencontres.

Marianne Palesse informe également que le CNC revoit actuellement ses aides. Un constat de départ : il y a une méconnaissance du travail du secteur non commercial (non commercial ne veut pas dire gratuit mais signifie que cela ne tombe pas dans les caisses du CNC) par le CNC d'où l'importance de faire connaître les activités des bibliothèques. Parallèlement, il faut comprendre les problématiques des salles de cinéma : concurrence vaste avec les offres en ligne, le téléchargement, etc., et leur peur de disparaître.

Après deux ans de réflexion, il apparaît difficile de rendre les choses pertinentes pour aboutir à une réglementation simple.